



PROGRAMME PAYSAGE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

Diagnostic

Critères d'évaluation du paysage

Maitre de l'ouvrage

Parc Naturel des
Deux Ourthes
rue de Laroche 8
6660 Houffalize



**Paysage du territoire des Communes de Bertogne,
Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode
et Tenneville**



Critères d'évaluation du paysage

Les critères d'évaluation du paysage ont été présentés lors de la phase méthodologique. Ils ont été utilisés lors des phases descriptives et évaluatives du diagnostic. Nous faisons figurer ci-après les critères utilisés.

Tout travail d'évaluation passe préalablement par la définition de critères d'analyse eux-mêmes établis en fonction des objectifs d'évaluation à atteindre. Un paysage, réalité complexe s'il en est, peut donner lieu à des évaluations sensiblement très différentes suivant les objectifs recherchés. Ainsi, une analyse de la valeur écologique du paysage donnera des résultats très différents de ceux d'une analyse des valeurs perceptives du paysage (points de vue, ...) elle-même très différente d'une analyse conduite sur le concept du paysage ordinaire.

Pour notre part, nous avons opté pour une approche multicritère et croisée, afin de définir des zones d'évaluation paysagère qui traduisent une synthèse des différents critères identifiés ci avant. Cet effet de synthèse permet de proposer une lecture globale de la valeur paysagère du Parc Naturel des Deux Ourthes.

1 Le paysage perçu

1.1 Composition du paysage :

- Avant-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Plan moyen (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Arrière plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Horizon (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Remarques éventuelles sur l'enchaînement des différents plans.

1.2 Types de vue :

- Ouverte ou fermée ;
- Trouée / échappée ;
- Point de vue ;
- Large panorama (openfield) ;
- Vue horizontale / plane ;
- Vue plongeante ;
- Vue vers le haut.

1.3 Aspects notoires :

- Point focal remarquable ;
- Ligne de force remarquable.

1.3.1 Remarques à propos des saisons (incidence sur la perception) ;

1.3.2 Menaces éventuelles vis-à-vis de ces valeurs visuelles ;

1.3.3 Remarques à propos de l'évolution historique (évolution vers une ouverture ou une fermeture du paysage)

2 Le paysage naturel

2.1 Critères géomorphologiques :

2.1.1 Altimétrie ;

2.1.2 Remarques lithologiques ;

2.1.3 Types de relief :

- Général :
 - Plateau ;
 - Versant (adret/ubac) ;
 - Plaine ;
- Particulier :
 - Butte ;
 - Vallonnement ;
 - Vallée (tête de vallée, vallée étroite, large, ...) ;
 - Carrière (modification industrielle) ;

- Autres.

2.1.4 Hydrographie :

- Limite de bassin ;
- Ruisseau ;
- Rivière ;
- Étang ;
- Autres.

2.1.4.1.1 Remarques à propos de l'évolution historique (rectification des cours d'eau...) :

2.2 Critères écologiques :

2.2.1 Type général de couverture végétale ;

2.2.2 Présence de milieux remarquables :

- Zones humides (ruisseau, rivière, mare, étang, prairie humide, marais, ...) ;
- Zones boisées (forêt de feuillus ou de résineux, peuplement jeune ou âgé, ...) :
 - espèces dominantes ;
 - âges (grands arbres, arbustes, taillis bas, ...).
- Zones de prairies ;
- Zones de cultures (près de fauche, verger haute-tige, ...) ;
- Présence de haies (espèces) ;
- Zones urbaine et rurale.

2.2.3 Remarques sur la biodiversité (observation éventuelle) ;

2.2.4 Rôle de corridor écologique / maillage vert ;

2.2.5 Menaces éventuelles vis-à-vis de ces milieux ;

2.2.6 Remarques à propos de l'évolution historique ;

3 Le paysage construit et ses usages

3.1 Critères urbanistiques et architecturaux :

3.1.1 Paysage urbain (remarques) ;

3.1.2 Ambiance villageoise (remarques) ;

3.1.3 Aspects de l'ambiance urbaine ou rurale ;

- Entrée de ville ;
- Type de village : village concentré, village lâche, village de réseau routier, ...
- Localisation de l'habitat par rapport au relief ;
- Position des fermes par rapport au village ;
- Remarques sur le bâti :
 - Implantations ;
 - Gabarits ;
 - Matériaux :
 - murs (Arkose, grès quartzite, silex, brique, autres) ;
 - couvertures (tuiles, ardoises, autres, ...) ;
 - Couleurs ;
 - Analyse architecturale des types de bâti (exemple : architecture du type « rural traditionnel », architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle », architecture du type « villa », ...).
- Espaces publics :
 - Voiries (tracé, revêtement, équipement, plantation, ...) ;
 - Aménagements divers ;
- Usages dominants dans la zone.

3.1.4 Statut(s) au plan de secteur ;

3.1.5 Questions d'extension d'habitat ;

3.1.6 Problèmes et menaces ;

3.1.7 Remarques à propos de l'évolution historique ;

3.1.8 Autres remarques ;

3.2 Critères patrimoniaux (histoire,...)

3.2.1 Présence d'un patrimoine monumental remarquable (valeur de document historique, esthétique ; valeur de lieu de mémoire...) :

- Noyau villageois remarquables ;
- Edifice remarquable ;
- Arbre remarquable ;
- Voirie (historique) remarquable :
 - Sentier ;

- Chemin ;
 - Rue ;
 - Route ;
 - Remarques revêtement ;
- Remarques sur l'espace public.

3.2.2 Menaces éventuelles vis-à-vis de ces lieux ;

3.2.3 Remarques à propos de l'évolution historique :

3.3 Critères socio-économiques :

3.3.1 Fonction sylvicole : (espèces, type de Parcelle, ...) ;

3.3.2 Fonction agricole :

- Type de Parcelle ;
- Cultures :
 - Céréales ;
 - Fourragères ;
- Vergers ;
- Pâtures ;
- Prés de fauche ;
- Question de l'architecture agricole : extension des fermes.

3.3.3 Fonction d'habitat/résidentielle ;

3.3.4 Fonction économique autre (zoning, ...) ;

3.3.5 Fonction de mobilité ;

3.3.6 Aspects sociaux ;

3.3.7 Problèmes et menaces ;

3.3.8 Remarques à propos de l'évolution historique.